RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

# Déclaration en ligne de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer d'influenza aviaire

Ce service en ligne permet de déclarer les oiseaux que vous détenez dans le cadre d'un foyer d'influenza aviaire.

Faire la démarche en ligne (https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R44627/aide-remarque)

## Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Un particulier qui élève des animaux peut-il les tuer lui-même pour les manger ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34981)

Émetteur de la démarche en ligne : Ministère chargé de l'agriculture
Vérifié le 30 janvier 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)